



## Nouvelles de la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne Lettre d'information n°45



### ***CCATM : Renouvellements en cours !***

Nous voulions profiter de cette période de renouvellement des CCATM pour dresser le **bilan des interventions de la MuFA au sein des 15 CCATM** de notre territoire au cours la mandature précédente. Nous avons été sollicités pas moins de 50 fois (dont un tiers pour le SDER et le SDT).

Une **quinzaine de thématiques** ont été proposées, portant aussi bien sur la présentation générale des outils de l'aménagement du territoire (AT), le rôle d'une CCATM que la législation régionale (CoDT) mais aussi sur des spécificités rurales (mobilité, patrimoine, intégration de l'architecture contemporaine, petits logements). Des interventions spécifiques ont également apporté un complément d'information pour aider à analyser des projets ou des dossiers particuliers.

Pour revenir au renouvellement des CCATM, le CoDT précise à l'article R.I.10 - 4, alinéa 3 que "Le membre suppléant participe à la Commission communale uniquement en l'absence du membre effectif. Dans cette hypothèse, le membre effectif prévient le membre suppléant de son absence." Ce point ayant fait l'objet de nombreuses remarques sera prochainement modifié afin que les suppléants puissent bien siéger en même temps que les effectifs comme actuellement.

Le CoDT réduit le nombre de membre pour les CCATM des petites communes mais également les cas où un dossier doit obligatoirement passer en commission.

Dès lors, nous tenons à rappeler que **les CCATM peuvent d'initiative**

**inviter des experts et aborder des dossiers ou sujets estimés importants pour l'aménagement de la commune.** Pour illustrer, voici deux exemples d'initiatives prises :

- le règlement communal sur les gîtes de grande capacité rédigé par la CCATM de Rendeux afin de limiter les nuisances que peuvent engendrer certains établissements.
- La journée citoyenne organisée par la CCATM de Tellin afin de mieux se faire connaître et de sensibiliser les habitants aux enjeux de l'aménagement du territoire. La première édition (en 2018) consistait en un circuit avec des stands sur les thèmes de la mobilité, de l'énergie et du patrimoine en partenariat avec ENEO, le guichet de l'énergie, le musée de la cloche et la MuFA. L'édition de 2019 s'est focalisée sur le patrimoine religieux.

Nous vous rappelons que nous sommes disponibles pour présenter aux nouvelles CCATM un ou plusieurs modules de base dès l'installation des nouvelles CCATM.

Vous trouverez la liste des modules possibles ci-dessous

### Modules CCATM



#### ***Intelligence territoriale - mobilité en milieu rural***

En 2016, les CLPS (Centre Local de Promotion de la Santé) de Namur et Luxembourg ont initié un projet d'intelligence territoriale. Ils ont convié 80 associations et institutions actives sur leurs territoires à une première rencontre à Wellin.

La conférence de Madame DECOSTER de l'Université de Mons sur l'intelligence territoriale collective a permis d'introduire le concept qui peut être défini ainsi :

**L'intelligence territoriale consiste en de multiples approches dont la prise en compte systémique d'un territoire par la mise en réseau de ses acteurs pour son développement durable, l'amélioration de son attractivité humaine ou entrepreneuriale.**

L'objectif initial étant d'améliorer la santé au sens large et son accessibilité au plus grand nombre sur les communes limitrophes des deux provinces.

Au fil des réunions trimestrielles qui se sont déroulées alternativement sur les deux provinces, la thématique de **la mobilité en milieu rural** s'est imposée comme **enjeu transversal et primordial afin de permettre à tous d'accéder à la santé mais également, à la formation, l'emploi, la culture, aux commerces et services ainsi qu'à lutter contre l'isolement.**

Un noyau dur de représentants d'association s'est maintenu, rejoint ponctuellement ou régulièrement par d'autres dont des intervenants directement impliqués dans ce domaine (centrales de mobilité, TEC Namur-

Luxembourg...).

CONSTAT : à l'heure des manifs pour le climat et des gilets jaunes, on constate qu'il est **difficile de se passer de la voiture en milieu rural**. En effet les lignes régulières de transport en commun sont calquées sur les horaires scolaires et se limitent donc souvent à un bus le matin et un le soir. Certains centres de formation et zonings sont quasi inaccessibles sans voiture ! Il est illusoire d'espérer des transports en commun partout à toute heure. De **nombreuses alternatives existent déjà heureusement** (taxi social, Proxibus, Croix-Rouge, bénévoles, Altéo...) mais ne sont pas toujours bien connues et, ont des tarifs variés. Certaines structures ont un financement précaire.

Heureusement, au cours de ces années, les **choses ont évoluées** notamment en matière de reconnaissance et de financement des centrales de mobilité. Beaucoup d'investissements ont également été réalisés en matière de mobilité douce.

Le collectif a donc décidé de partager ses constats et remarques. Des capsules vidéo ont été conçues afin d'illustrer certaines situations.

La MuFA a participé à la démarche tout au long de ce processus pour y apporter une expertise dans le cadre de sa mission de sensibilisation aux enjeux du développement territorial.

Une autre thématique devra être choisie pour poursuivre et étoffer cette expérience d'intelligence territoriale.



### ***Le nouveau Code du Patrimoine entre en vigueur le 1er juin.***

Le Code du Patrimoine s'articule autour de neuf objectifs :

- **Améliorer la protection et la valorisation du patrimoine.**
- Rapprocher notre législation des **engagements internationaux en matière de patrimoine**, lesquels établissent une reconnaissance du patrimoine classé mais aussi du patrimoine non classé porteur d'un intérêt patrimonial (biens repris à l'inventaire du patrimoine régional, biens repris en zone de protection autour d'un bien classé...).
- **Actualiser la législation** de manière à transcrire les nouvelles pratiques professionnelles.
- Faire coïncider les **procédures du Code du Développement territorial (CoDT) et les impératifs de protection en matière patrimoniale**, notamment dans le cadre des procédures de permis, ou encore, des dispenses de permis d'urbanisme.
- **Simplifier et accélérer les procédures administratives**, au profit d'un accompagnement tout au long des processus de permis d'urbanisme.
- **Clarifier l'adéquation de chaque outil de gestion** en fonction de



l'échelle des valeurs patrimoniales.

- **Recourir à l'archéologie préventive**, grâce à la carte archéologique, c'est-à-dire identifier la nécessité de procéder préalablement aux fouilles archéologiques avant l'introduction de la demande de permis, afin de ne pas être confronté ultérieurement à un arrêt de chantier pour des raisons de découvertes fortuites. Et, mieux encore, il s'agit d'aider à la conception de projets d'architecture et d'urbanisme qui se fondent sur la présence du patrimoine en sous-sol.
- Mettre en place un **mécanisme d'évaluation patrimoniale évolutive**.
- **Impliquer le niveau communal** dans la protection du patrimoine en encourageant les communes à réaliser leur inventaire communal.

Retrouvez le détail des procédures du CoPAT en lien avec le CoDT par le lien ci-dessous

CoPAT & CoDT



### **Merci Pauline**

Pauline, qui avait rejoint l'équipe de la MUFA comme animatrice a terminé son contrat cette fin mars.

Au travers de ces quelques mots, nous souhaitons la remercier pour le travail réalisé, notamment dans la gestion du Prix d'Architecture Durable en Province de Luxembourg, l'organisation de conférences mais surtout dans la mise en page de nos publications et la gestion du site internet.

Nous lui souhaitons le meilleur dans ses futurs projets et avec sa famille, Florent, Célestine, Gilles et Augustin.

## Agenda

An advertisement for a landscape workshop. It features a green banner at the top with the text 'Participez à l'avenir de vos paysages...'. Below is a photograph of a rural landscape with a church. Text on the poster includes: 'JEUDI 25 AVRIL - 20h00', 'Salle "La Surcière" à Bonnerue (Houffalize)', 'Présentation suivie de réflexions sur des actions concrètes', 'Dans le cadre de la charte paysagère du parc', 'Inscription souhaitée pour le 15 avril : sebastien.este@pndo.be ou 061/21.04.00', 'Plus d'info : www.pndo.be', and the logo of the Fondation Rurale de Wallonie - FRW. At the bottom, there are three small 3D diagrams labeled 'Hier', 'Aujourd'hui', and 'Demain?' showing different landscape scenarios.

### **Participez à l'avenir de nos paysages**

Présentation des enjeux paysagers du territoire. Echanges et réflexions sur la mise en place d'actions concrètes avec la collaboration de la Fondation Rurale de Wallonie - FRW.  
Informations pratiques :



### **Risque naturel à l'inondation et ruissellement concentré**

Mardi 14 mai de 8h30 à 13h  
Salle Schérès à Rendeux  
Matinée d'étude autour du risque naturel d'inondation par ruissellement concentré.

- Le risque naturel d'inondation par ruissellement concentré.
  - La prise en compte de ce risque dans les documents d'aménagement du territoire.
  - Exemples concrets d'aménagements.
  - Echanges sur la thématique.
- Informations sur le site de la [MUFA](#)



- Entrée gratuite
- Salle "La Surucière" à Bonnerue (Houffalize)
- Inscription souhaitée :  
sebastien.este@pndo.be ou  
061/21.04.00

Inscription

En savoir plus



## MAISON DE L'URBANISME FAMENNE-ARDENNE asbl

Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne  
Rue de l'Ancienne Poste 24  
6900 Marloie

CONTACT -  
-084/456860 -  
-info@mufa.be-  
-http://www.mufa.be-

Vous recevez ce message car vous avez marqué votre intérêt en communiquant vos coordonnées à la MUFA

Le 25 mai, l'Europe a franchi un pas dans la protection des données personnelles. En décidant de vous désinscrire ici, vous serez retiré de la liste d'envoi de la newsletter.

Si vous souhaitez également être retiré du carnet d'adresse de la MUFA, merci de nous envoyer un email à l'adresse info@mufa.be. Si nous n'avons aucune réaction de votre part, nous supposons que vous êtes encore partant pour recevoir les news de la MUFA! Merci!

[Se désinscrire](#)

Envoyé par



© 2019 MUFA